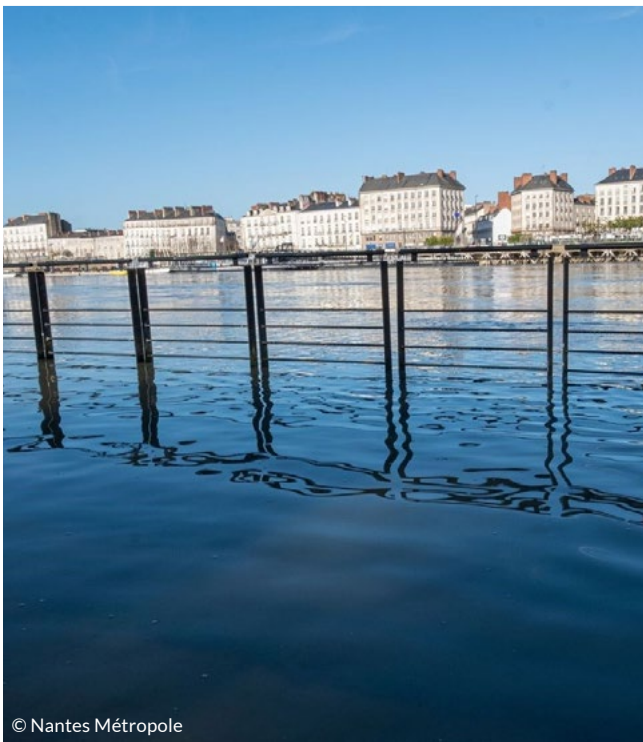




© Nantes Métropole

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Loire Aval, Nantes Métropole souhaite réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtiments existants.

À ce titre, elle a mandaté un bureau d'études spécialisé, Mayane, pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité des logements et des entreprises situés en zone inondable (débordement de cours d'eau et ruissellement pluvial), et, le cas échéant, mettre en place des solutions adaptées. Les travaux préconisés dans le cadre de ce dispositif peuvent être subventionnés par l'État ou exceptionnellement par un fonds Nantes Métropole.

LE DIAGNOSTIC EN BREF

Intervention d'une durée maximum de 2 h

- Visite du bien et recueil d'informations (sur les inondations passées, la structure du bâtiment, etc.)
- Passage du géomètre

Remise du rapport personnalisé

Envoi du rapport par courrier et présentation détaillée des mesures éventuelles lors d'un entretien téléphonique.

Et la suite ?

Envoi du rapport par courrier et présentation détaillée des mesures éventuelles lors d'un entretien téléphonique.

| Seuls les biens respectant les règles de construction et d'aménagement au regard du droit des sols sont éligibles à la subvention |

Pour s'inscrire et pour toute information sur le dispositif :

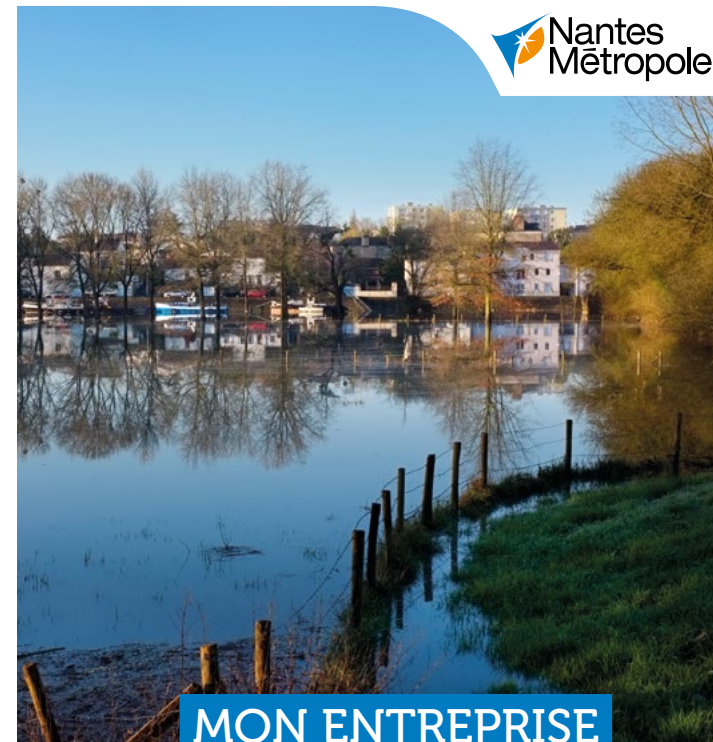
✉ inondation@nantesmetropole.fr

☎ 07 67 08 28 12

🌐 metropole.nantes.fr/adaptation-inondation



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE Conception & réalisation 2025 : Mayane



MON ENTREPRISE

EST-ELLE PRÉPARÉE À LA PROCHAINE INONDATION ?

Pour le savoir, je réalise un **diagnostic gratuit**.



POURQUOI FAIRE UN DIAGNOSTIC ?

- Évaluer l'exposition de votre entreprise au risque inondation
- Mettre en place des solutions et une gestion de crise adaptées pour la protéger
- Assurer la sécurité des occupants et leur transmettre les consignes de sécurité
- Bénéficier d'une subvention pour la réalisation des travaux préconisés jusqu'à 40 % des montants engagés

QUI EST ÉLIGIBLE ?

Les **entreprises de moins de 20 salariés**, situées dans l'une des **24 communes de Nantes Métropole**, en zone inondable par **débordement de cours d'eau** ou par **ruissellement pluvial**.

Vérifiez votre éligibilité en ligne et prenez rendez-vous sur :



Accès à la cartographie interactive >



Le dispositif est ouvert aux biens sinistrés, situés hors zonage inondable. Le cas échéant, contactez nous pour vérifier votre éligibilité.

DES SOLUTIONS ADAPTÉES À MON ENTREPRISE



CE DIAGNOSTIC EST :



Gratuit

Entièrement pris en charge par Nantes Métropole et ses partenaires financiers.



Personnalisé

Adapté à mon entreprise.



Confidentiel

Ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial.
Non transmis aux compagnies d'assurance.

Suite au diagnostic, des mesures adaptées à votre bien sont préconisées. Quelques exemples :

- | | |
|--|---|
| 1 Aménager une zone refuge ou une plateforme de stockage | 5 Rehausser les équipements sensibles liés à l'activité (stocks, équipements informatiques, administratif, etc.) |
| 2 Installer des batardeaux et occulter les aérations | 6 Arrimer les objets flottants (cuves d'hydrocarbure, etc.) |
| 3 Disposer de clapets anti-retour sur le réseau d'évacuation des eaux usées | 7 Mettre en place un affichage du risque inondation et des consignes de sécurité |
| 4 Mettre hors d'eau les installations électriques et les installations de chauffage | 8 S'équiper d'une pompe de cave |